

(Signatures)

Ensemble scolaire Immaculée Conception Bd Edouard Herriot BP9068 64051 PAU cedex 9

) 05 59 72 07 72

CONVENTION DE STAGE

EN ENTREPRISE

COLLEGE

<u>Entre</u>	Raison Sociale et adresse	_
	Représentant de l'Entreprise : M	N° de téléphone :
	Nom du Maître de stage	fonction
<u>Et</u>	Le Collège IMMACULEE CONCEPTION représenté par	Monsieur Christian Espeso, Chef d'Etablissement
Conce	<u>rnant</u> : M	Né (e) le à
élève er	o classe de Nom	du professeur responsable
Cette période de formation en entreprise aura lieu du au		
	s horaires ci-après :	
le colléd d'acquéi portant l' National de stage ARTICL Les élèvindividue ARTICL Durant intérieur horaires charge carge c	priode de formation en entreprise (PFE) permettra de forme gien en milieu professionnel. Elle permettra au jeune rir des compétences nécessaires à son futur métier, er l'accent sur le contenu défini par le référentiel de l'Education e. En fin de période, une évaluation sera faite par le maître et le professeur chargé du suivi. E II ves en PFE, pendant la durée de leur séjour dans itse demeureront élèves du Collège. Ils seront suivis par le tablissement et les professeurs responsables. ARTICLE II ves d'électrotechnique devront être munis de leur carne et de formation « Préparation à l'habilitation électrique ». E IV leur stage, les collégiens seront soumis au règlemen de l'Entreprise, notamment en ce qui concerne les , la sécurité. Les frais de repas et de transport sont à la des familles.	accidents du travail en application de l'article 416 - 2, premier paragraphe du Code du Travail et devront être munis de leur carte d'immatriculation. En cas d'accident survenant à l'élève stagiaire, soit en cours de trajet, soit durant le travail, le Chef d'Entreprise s'engage à le déclarer immédiatement (dans les 24 heures) au Chef d'Etablissement, à charge pour celui-ci d'accomplir les formalités nécessaires. L'Etablissement atteste avoir contracté une assurance garantissant sa responsabilité civile si celle-ci s'avérait engagée dans un sinistre ou l'élève était concerné. ARTICLE VII Le Chef d'Etablissement demandera au Chef d'Entreprise une appréciation sur le travail des élèves stagiaires. Il sera remis aux élèves stagiaires une attestation indiquant la nature et la durée du stage. ARTICLE VIII A leur retour dans l'Etablissement, les élèves stagiaires remettront un rapport de stage qui sera communiqué à la Direction de l'Entreprise.
Fait à Pa	au, le <u> </u> L'Elève, Les Parents	Le Représentant Le Chef d'Etablissement de l'Entreprise
		Christian Espeso



Charte du stagiaire

Comme l'école, l'entreprise est une société qui vit avec des règles : « si tu gardes la règle, la règle te gardera ».

- Politesse : éviter ce qui peut gêner autrui et rendre à autrui la vie agréable, soigner son langage, sa tenue vestimentaire, toujours adaptée au contexte et propre.
- Pas d'absence, pas de retard, pas de départ avant l'heure.
- Sur le poste de travail : effectuer son stage avec goût et conscience, être ordonné, respecter le matériel et les consignes.
- Avec les collègues, une éventuelle clientèle, pas de familiarité ou de remarque désobligeante, respect de la confidentialité.

Points à retenir :

SECURITE : prendre connaissance des règles de sécurité, du règlement intérieur, et les respecter.

ENGAGEMENT : respect strict et écoute du tuteur de stage, être assidu et serviable.

PONCTUALITE : prévenir l'entreprise de toute absence ou retard, respect des horaires.

TRAVAIL: mettre en pratique les connaissances acquises en classe, chaque fois que cela est possible tout en restant très attentif aux méthodes, technologies et savoir-faire de l'entreprise.

En résumé :

Ponctualité — politesse — participation seront de rigueur Patience et persévérance seront utiles et nécessaires et le sourire très apprécié !